



SNETAA-FO Versailles : 14 rue de la Bastide BP 28363 95800 Cergy St Christophe
snetaafoversailles@gmail.com

CAPA DU 16 JUIN 2015 RELATIVE AUX PLP

DECLARATION PREALABLE

Hors Classe

Comme pour l'avancement d'échelon, la promotion à la Hors Classe revêt pour les personnels une importance cruciale en cette période d'austérité et au moment où le gouvernement poursuit le blocage de la valeur du point d'indice.

Le Snetaa-Force Ouvrière rappelle avec sa Confédération que l'augmentation du pouvoir d'achat passe nécessairement par le rattrapage des pertes subies ces dernières années, c'est à dire :

- ◆ **L'augmentation de 8 % de la valeur du point d'indice et attribution de 50 points d'indice uniforme sur la grille,**
- ◆ **L'augmentation du même niveau pour les non-titulaires**
- ◆ **La refonte et la revalorisation de la grille indiciaire**
- ◆ **L'intégration des primes dans le traitement.**

C'est donc dans ce contexte que se situe notre intervention lors de cette CAPA

Même si le barème hors-classe de notre académie accorde une place importante à l'ancienneté notamment dans le 11^{ème} échelon ce dont nous nous félicitons, des collègues partiront encore en retraite sans avoir atteint la Hors Classe.

De plus, le contingent accordé ministériellement qui n'atteint même pas le ratio de 7% pour n'accorde qu'un nombre limité de promotions.



SNETAA-FO Versailles : 14 rue de la Bastide BP 28363 95800 Cergy St Christophe
snetaafoversailles@gmail.com

Les avis défavorables (alors que la notation réglementaire est déjà prise en compte) écartent certains collègues, l'avis exceptionnel en distingue d'autres. Nous rappelons notre opposition à l'existence d'un contingent exceptionnel.

De plus, nous notons chaque année que certains collègues n'auront aucune possibilité de voir leur avis défavorable levé car ils sont en situation de congé et ne reprendront plus leurs fonctions avant leur retraite. Cette condamnation définitive ne nous semble pas acceptable.

Nous demandons la levée de tous les avis défavorables et tout particulièrement de ceux qui concernent des candidatures en rang utile.

Le Snetaa-Force Ouvrière rappelle enfin son opposition au principe de promotion à la hors classe et demande sa transformation en un 12^{ème} échelon accessible à tous dont l'indice terminal serait au moins égal à celui de la hors classe, sans rallongement de la durée de carrière.

Pour les requêtes après harmonisation de la notation administrative

Nous ne pouvons que déplorer le nombre de proposition d'augmentation hors grille non accompagnée d'un rapport circonstancié. Alors que la circulaire rectoriale indique clairement la procédure, comment comprendre qu'on puisse laisser espérer aux collègues une augmentation de leur notation sans se soumettre à la nécessité réglementaire du rapport ?

Titularisation des stagiaires

Nous demandons instamment que toutes les solutions puissent être étudiées pour proposer un emploi au collègue licencié.